



APPEL A PROJET DANS LE DOMAINE DE L'AIDE AUX ENFANTS ABANDONNES, MALADES, HANDICAPES OU DEFAVORISES

Le Lions Club de Ciney souhaite apporter son soutien en 2018, par l'octroi d'un chèque de 4000 €, à une organisation qui développe un projet visant à apporter des solutions concrètes à des problématiques dans le domaine de l'aide aux enfants abandonnés, malades, handicapés ou défavorisés.

Les détails de cet appel à projet (conditions, critères de sélection...) sont repris ci-dessous :

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

LE PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet doit répondre aux conditions suivantes :

- être une association (ASBL ou association de fait) ou une société à finalité sociale active dans le domaine de l'aide aux enfants abandonnés, malades, handicapés ou défavorisés ;
- avoir un ancrage régional.

LE PROJET

Le projet doit répondre à un besoin spécifique en rapport avec l'aide aux enfants abandonnés, malades, handicapés ou défavorisés.

Il peut consister en l'aménagement d'un local, la mise en place d'un nouveau service, l'achat d'un matériel spécifique, etc.

LES CRITERES DE SELECTION

Le Lions Club de Ciney choisira, parmi les divers projets présentés, celui qu'il soutiendra sur la base des critères de sélection suivants :

- l'utilité sociale du projet ;
- le caractère innovant du projet et son inscription dans une optique de développement durable ;
- l'importance des dons privés pour assurer le développement ou la viabilité du projet ;
- la qualité du dossier présenté (informations claires, concrètes, chiffrées...) ;
- les propositions de partenariat avec le Lions Club de Ciney.

INTRODUCTION DU DOSSIER DE PROJET

Les candidats sont invités à introduire leur dossier de projet avant le 15 avril 2018 auprès de :

Pierre PONCELET, Président du LC Ciney, rue des Martyrs, 15, 6987 MARCOURT
(poncelet.p@skynet.be)

Le dossier de projet, d'une douzaine de pages maximum, comportera :

- Une description de l'organisation porteuse du projet abordant les points suivants :
 - bref historique de l'organisation ;
 - objet social ;
 - moyens humains et matériels ;
 - statut des collaborateurs (salariés, bénévoles...) ;
 - sources de financement
- Une présentation du projet pour lequel le soutien financier du Lions Club de Ciney est sollicité :
 - objet ;
 - bénéficiaires ;
 - état d'avancement de la réalisation du projet ;
 - besoins financiers ;
 - tout renseignement utile en rapport avec les critères de sélection.

Le Lions Club de Ciney se réserve d'inviter les porteurs de projet à une présentation orale de celui-ci.

DIVERS

Le Lions Club sélectionnera le projet lauréat au mois de mai 2018.

L'organisation lauréate accepte de participer à une séance de remise d'un chèque symbolique de 4000 € en présence des autorités et des médias locaux.

La somme de 4000 € sera libérée par le Lions Club sur la base de la présentation de factures liées à la réalisation du projet.

L'organisation lauréate s'engage à mentionner son partenariat avec le Lions Club de Ciney dans ses communications relatives au projet.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, s'adresser à Pierre PONCELET, Président du LC Ciney, rue des Martyrs, 15, 6987 MARCOURT (poncelet.p@skynet.be)